



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Contact Ursula Zybach, responsable du domaine Prévention, ursula.zybach@krebsliga.ch
Tél. direct 031 389 91 51
Date Berne, le 30 octobre 2008

La Ligue contre le cancer salue le projet de loi sur la prévention

La Ligue suisse contre le cancer se félicite du projet législatif sur la prévention et la promotion de la santé présenté par le Conseil fédéral. Les deux lois proposées jettent de très bonnes bases pour mener une réforme qui devra éliminer les faiblesses de l'actuel système et renforcer efficacement la prévention et la promotion de la santé en Suisse.

La consultation concernant l'avant-projet de loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé et le texte de loi fédérale sur l'Institut suisse pour la prévention et la promotion de la santé, présentés par le Conseil fédéral, s'achève le 31 octobre 2008. Dans sa prise de position, la Ligue suisse contre le cancer accueille avec satisfaction ce projet législatif. Elle estime qu'il permettra d'accomplir une avancée nécessaire et urgente vers l'amélioration de la santé de la population suisse et de mener à bien l'indispensable réforme du système actuel. La Ligue suisse contre le cancer salue tout particulièrement le fait que la loi reconnaisse le dépistage précoce comme étant une composante importante et intrinsèque de la prévention et de la promotion de la santé. Avec la mise en place de registres cantonaux et supra-cantonaux des diagnostics, ainsi que la poursuite du développement des statistiques et rapport de santé, des bases importantes sont en outre posées pour une prévention efficace.

*La **Ligue suisse contre le cancer** est une organisation nationale privée et d'utilité publique. Organisée en association, elle regroupe vingt ligues cantonales et régionales. Financée essentiellement par des dons, elle œuvre dans la promotion de la recherche, la prévention du cancer et le soutien aux malades. Elle sera centenaire en 2010. Elle a son siège à Berne où elle emploie 84 collaboratrices et collaborateurs, pour la plupart à temps partiel. (Etat: août 2008)*